

ICARRIERES LUGAN

RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER DE LA CARRIERE DU BOIS DE LA GROTTTE

Commune de Verfeuil (30)

*Dossier de demande d'autorisation unique au titre des articles L.181-1 et R.181-12 et suivants du
Code de l'Environnement*

Demande d'autorisation

Pièce 12 : Avis de remise en état

Dossier établi en collaboration avec :



Votre réflexe environnement

Parc Club du Millénaire – Bâtiment 25
1025 Avenue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER
tel : 04.67.64.74.74
E-Mail : contact@arca2e.fr
Site : <https://arca2e.fr/>

Rédacteur	Do Ficenimi Clovis TUINA Chargé d'études en environnement
Vérificateur	Nathalie LIETAR Directrice Générale

Avis sur la remise en état

Je soussignée, **Chantal PESENTI**, agissant en tant que Maire de la commune de VERFEUIL (30 630) émet un avis favorable sur le plan de remise en état proposé par la société **CARRIERES LUGAN** dans le cadre du dossier de renouvellement de sa carrière, lieu-dit « Bois de la Grotte » au titre des Installations Classées pour l'Environnement conformément aux dispositions de l'article D- 181-15-2 alinéa 11 du code de l'environnement.

11° Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire

Cet avis est donné sur la base des éléments transmis par la société **CARRIERES LUGAN** joints en annexe à cet avis.

Fait à Verfeuil

Le 29 Novembre 2024

Chantal PESENTI
Maire de Verfeuil



Note sur le projet d'exploitation et de remise en état

La carrière du Bois de la Grotte consiste à l'extraction de pierres de taille destinées principalement à la construction et fait partie des gisements d'intérêt régional définis dans le Schéma Régional des Carrières d'Occitanie en cours d'élaboration. L'exploitant essaiera de valoriser une partie des matériaux stériles sous forme de granulats pour le BTP via des campagnes de concassage.

La société ne souhaite pas remettre en question les principes de remise en état actuellement définis qui sont tout à fait adaptés au contexte naturel et paysager.

L'intégration paysagère d'une carrière n'implique pas forcément une végétalisation systématique de tous les secteurs exploités. La végétation sera positionnée afin de souligner, renforcer, combler, atténuer ou masquer les terrassements réalisés.

La remise en état de la carrière du Bois de la Grotte consistera à laisser une excavation hors d'eau avec un fond et des parois ayant un aspect régulier issu du découpage des blocs. Les terres de découverte seront utilisées pour remettre en état le site (voir le plan de remise en état et les coupes).

La hauteur des zones de stocks de stériles sera réduite à 1,5 m ou 2 m au maximum et un boisement sera refait en particulier sur une zone de stockage à l'Ouest de la zone d'extraction sur une terre criblée régagée sur toute la surface pour atténuer aussi la couleur.

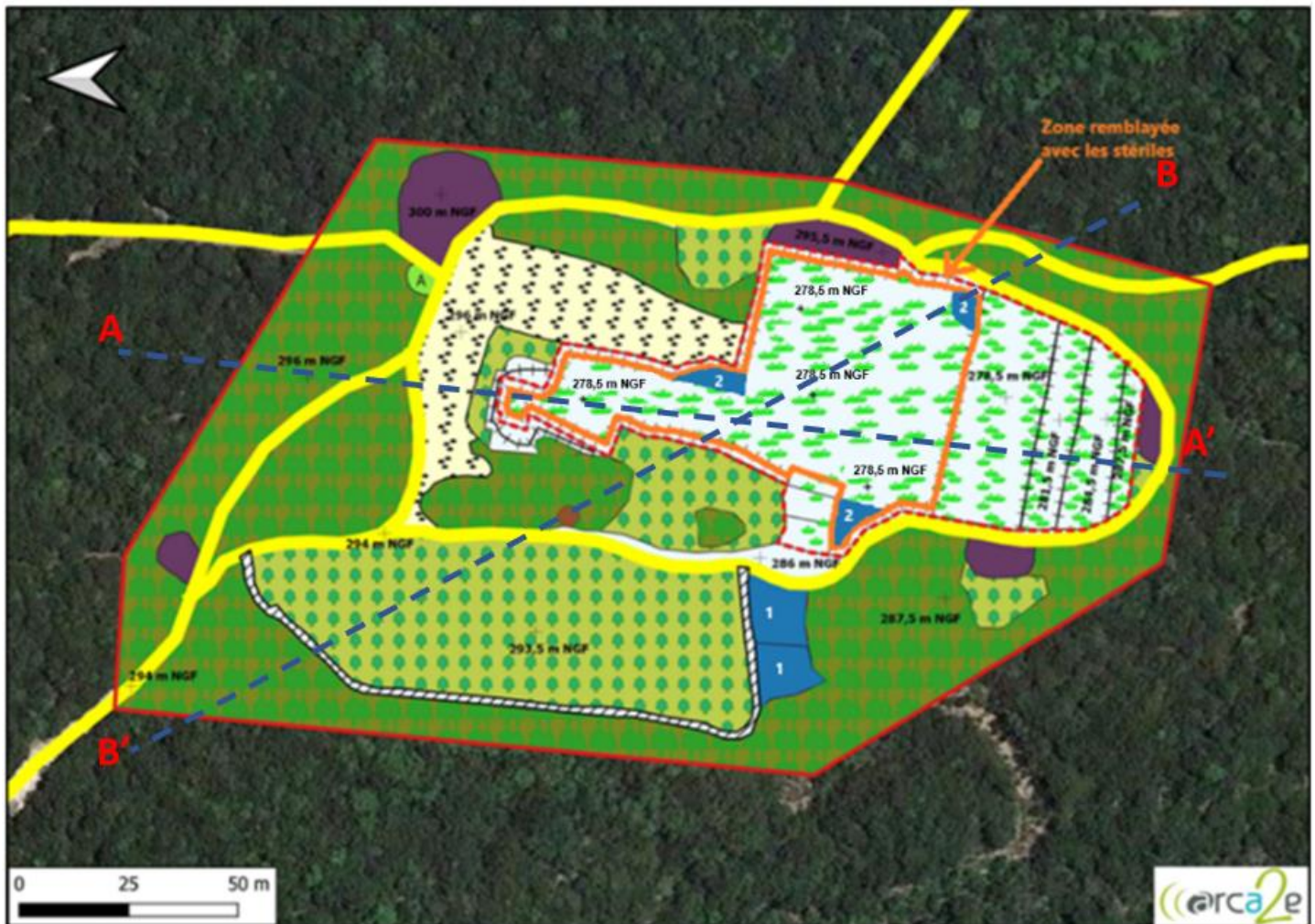
La géométrie des pentes de talus avant ensemencement et éventuellement plantations sera retravaillée sur les petites zones périphériques à reboiser. En effet, les pentes de talus seront atténuées au 2 pour 3. Un peu de terre sera réétaler au Nord de la zone d'extraction sur laquelle sera fait quelques boisements d'arbustes à baies pour les oiseaux.

L'aspect minéral périphérique de la fosse sera réduite tout en maintenant des pierriers pour les reptiles et des fronts de taille pour les chauves-souris.

Dans la zone d'extraction qui sera remblayée avec les stériles d'extraction non valorisés pendant la durée de l'autorisation, 2 ou 3 angles seront surcreusés pour faire des points bas de collecte des eaux de pluie qui deviendront des milieux humides intermittents pour les amphibiens. Avec le temps, on laissera revenir la recolonisation naturelle sur le substrat calcaire.

De plus, comme il n'y aura plus de pompage donc on pourrait avoir éventuellement une accumulation d'eau dans la fosse. Le volume d'eau annuel qui tombe dans le périmètre d'extraction est estimé à environ 5900 m³. Cependant, les périodes de sécheresses ainsi que les infiltrations en milieu calcaire karstique font qu'une grande partie de l'eau de pluies ne stagne pas pendant longtemps. Les 2 bassins de décantation à l'extérieur de la zone d'extraction, deviennent aussi des mares temporaires puisqu'ils continuent à collecter les eaux de pluie du site hors zone d'extraction.

Le plan et les coupes en annexe illustre les principes retenus.



Légende

- Périmètre d'autorisation
- Périmètre d'extraction
- Talus
- Fronts de taille
- Recolonisation naturelle sur substrat calcaire
- Prairie calcicole
- Boisement (régalage de terres + plantations)
- Boisement existant
- Points humides :
 - anciens bassins (1)
 - points bas dans les remblais (2)
- Pierriers
- A Raccordement des pistes
- Chemin maintenu
- Capitelle

